

La montée en puissance d'une profession...jusqu'à la création de l'ASCOFI.

Quasi inexistant il y a encore vingt ans, le métier de conseil en innovation à l'échelle nationale et européenne s'est largement développé, accompagnant la prise de conscience grandissante des pouvoirs publics, du lien entre innovation et compétitivité des entreprises.

Ce métier regroupe des sociétés de services – toutes privées – capables d'apporter des prestations de conseil autour d'une partie ou de l'ensemble des sujets suivants :

- Les financements publics de la Recherche et Développement (R&D), via notamment les appels à projets nationaux lancés par l'ANR, OSEO, l'ADEME, la CDC, les Ministères... ou européens par la Commission européenne.
- Le financement privé, à travers des missions de levées de fonds et de mise en relation avec des investisseurs (Capital Risque, Capital Investissement, ...).
- La fiscalité de l'innovation, visant à encourager les entreprises à réaliser des investissements de R&D, à travers les deux dispositifs nationaux du Crédit impôt recherche – CIR et du statut de Jeune Entreprise Innovante – JEI,
- Les Politiques publiques de l'innovation, dont les missions consistent par exemple à accompagner les pouvoirs publics dans leur stratégie régionale d'innovation (Conseils Régionaux) ou un pôle de compétitivité dans sa stratégie de « networking » à l'international.
- Le marketing de l'innovation, ou comment vendre un produit le plus efficacement possible (choix du marché, fabrication propre ou sous-traitance pour une entreprise etc.), ou mieux valoriser ses brevets.
- La stratégie organisationnelle de l'innovation, visant à définir la meilleure structuration interne d'une société en vue de favoriser l'innovation collaborative et de réduire le time-to-market de ses produits.
- Droit et innovation, ou comment protéger sa R&D, en particulier lorsque plusieurs parties y ont contribué.

Initialement créées autour de la branche « financement de l'innovation », une partie de ces cabinets ont élargi progressivement leurs activités afin de répondre à l'ensemble des besoins des acteurs de l'innovation.

Rendre l'innovation accessible :

Or, ces derniers sont de plus en plus nombreux...et leurs attributions de plus en plus complexes : OSEO, ANR, CDC, ADEME, CCI, CRCI, Etat (notamment DGCIS et DATAR), Universités, cellules de valorisations, Agences régionales d'Innovation, Conseils régionaux, Commission européenne, réseau EEN, pôles de compétitivité, clusters, PRES,... ainsi que de nouveaux venus, issus des Investissements d'avenir : SATT, IEED, IRT ... et naturellement les entreprises, acteurs centraux de l'éco-système de l'innovation, vers lesquels la majorité des efforts des organisations pré-citées se tournent. Face à la multiplication de ces acteurs et face à la complexité des défis imposés par la mise en place d'une démarche d'innovation efficace et durable, le métier de cabinet conseil en Innovation a trouvé progressivement sa place en apportant des services relativement larges aux différentes structures existantes. Ces dernières, de nature juridique pouvant être radicalement différente (Etat, Association

loi 1901 - pôles de compétitivité, cellules de valorisation universitaires, ARI – Régions, entreprises, réseaux consulaires...), font face en effet à des besoins extrêmement différents, avec des ambitions et des contraintes de tout ordre.

Cet écosystème de l'innovation s'est en effet considérablement transformé ces dernières années, pour de multiples raisons :

- Une prise de conscience politique (Union Européenne, Etat et Régions) forte du lien entre innovation et compétitivité des entreprises.
- La fusion BDPME/ANVAR/SOFARIS, qui a donné naissance à un acteur bancaire incontournable du financement de l'innovation en France : OSEO. S'il est vrai que le financement de l'innovation en France a été –relativement- bancarisé, il convient de noter que sa dotation au sein d'OSEO a été multipliée par 3,5 depuis quelques années (de 200 millions d'euros à 700 millions d'euros),
- La création de nombreux programmes de financement de la R&D – couplé parfois à la création d'agences ad hoc – telle que l'ANR ou –feu- l'A2I -) : ISI (Initiatives stratégiques industrielles – anciennement A2I), FUI (Fonds unique interministériel, réservés aux projets labellisés par les pôles de compétitivité), IA (Investissements d'avenir),
- La réorganisation du budget des fonds structurels pour la période 2006-2013, permettant désormais un financement important des activités immatérielles telles que la R&D,
- La création et/ou la structuration d'agence régionales d'innovation (ARI) (Transferts LR en Languedoc-Roussillon, ARITT en région Centre, ARDI en Rhône-Alpes, Innovalis en région Aquitaine, CFI – Centre francilien pour l'innovation en Ile-de-France, etc.).
- L'augmentation conséquente du budget communautaire, à travers le PCRD (plus de 50 % d'augmentation par rapport à la période précédente – 55 milliards d'euros disponibles sur la période 2007-2013 et l'on parle à ce jour de plus de 85 milliards d'euros pour le futur programme communautaire « Horizon 2020 » sur la période 2013-2020)
- La création de programmes de financements de la R&D additionnels mêlant fonds communautaires et fonds nationaux, tels que Eurostars ou les Eranet, renforçant la mise en réseau à l'échelle européenne des agences nationales de financement de l'innovation,
- La création du statut de Jeune entreprise Innovante (il y a déjà 7 ans) et les refontes successives du dispositif du Crédit Impôt Recherche, globalement très avantageuses pour les entreprises ces dernières années,
- Le besoin des régions de définir une stratégie régionale de l'innovation efficace, et porteuse de compétitivité pour ses entreprises et ses laboratoires,
- La création des pôles de compétitivité sur tout le territoire, dont l'importance ne cesse de croître, et qui nécessite des évaluations régulières, ainsi que des ajustements quant à leur positionnement dans cet écosystème de l'innovation

Des compétences transversales et pluridisciplinaires

Ces nombreux changements ont provoqué chez l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'innovation des besoins nouveaux, nécessitant des services aussi variés que l'ingénierie financière (cf les programmes d'investissements d'avenir, mêlant subventions et investissement d'Etat, ou l'articulation entre CIR et projets publics financés), la veille technologique, les études de marchés, le marketing, la sociologie, ou la propriété intellectuelle.

Or, ces compétences transversales nécessitent des besoins en formation particuliers. C'est la raison pour laquelle les cabinets conseil membres de l'Ascofi interviennent régulièrement dans les Universités et les écoles -dont un certain nombre ont créé des Master « Gestion de l'Innovation » – telles que l'université de Cergy-Pontoise, l'ISTIA à Angers, Supélec, l'ESC Lille, l'Université de Grenoble, l'Université de Strasbourg...

Si jusqu'à une période récente, nos cabinets conseil formaient eux-mêmes les jeunes diplômés au management de l'innovation, les services à apporter à nos clients nécessitent désormais des besoins spécifiques en recrutement... on estime à ce jour à une centaine de jeunes diplômés le nombre de recrutements effectués par les membres d'ASCOFI chaque année (nombre que l'on peut doubler si l'on prend en compte les recrutements effectués par les acteurs connexes tels que les pôles de compétitivité, agences régionales d'innovation, et cellules de valorisation).

...Au service de missions très différentes :

Je suis une entreprise : comment internationaliser ? comment exporter ? comment recruter mon responsable innovation ?

Je suis un pôle de compétitivité, comment favoriser l'émergence de projets FUI ? comment faire participer efficacement mes membres au PCRD ? aux programmes d'investissement d'avenir ? comment devenir de plus en plus autonome financièrement, sans pour autant faire concurrence au secteur privé, tout en prenant en compte les problèmes liés à la TVA lorsque j'envoie une facture ?

Je suis une start up, comment concilier financements publics et manque de fonds propres ?

Comment optimiser et sécuriser mon CIR alors que j'ai déjà une aide OSEO ?

Je suis la DGCRIS, comment évaluer le travail des pôles de compétitivité ?

Je suis un Conseil Régional, comment analyser et mettre en place une stratégie régionale de l'innovation ?

Comment effectuer une veille efficace sur les programmes de financement publics de l'innovation ? comment faire émerger une démarche d'eco-innovation dans ma PME ? Comment mettre en œuvre une stratégie en organisation de l'innovation efficace et rapprocher les services marketing, veille, production et innovation dans un grand groupe industriel ?

Toutes ces missions ont donné lieu à des prestations effectuées par des cabinets conseil en innovation, souvent membres de l'ASCOFI. La liste n'est naturellement pas exhaustive.

La coopération nécessaire entre acteurs publics, « parapublics » et privés :

La multiplication des acteurs a généré parfois (et génèrent encore) d'inévitables « overlaps » entre les différents acteurs, publics, privés et « parapublics ». Néanmoins, on constate que la grande majorité arrive à travailler en coopération (cette coopération peut prendre plusieurs formes : relation « client/fournisseur », relation « d'échanges d'informations », ou relations de co-contractant) vers un même objectif : la compétitivité des PME. Les assises ASCOFI que nous avons organisées en 2008 à Montpellier et en 2010 à Dijon ont été un moyen d'échanger avec ces acteurs (donc les actes sont disponibles sur notre site – www.ascofi.fr), continuons le mouvement.

Ethique, professionnalisation et responsabilité :

Depuis sa création, nous avons créé au sein de notre association un groupe de travail sur l'éthique, qui a permis de rédiger une charte. Les enjeux sont multiples mais peuvent se résumer en un mot : la crédibilité de notre profession.

Comment dire à un client que son projet n'a aucune chance de financement auprès de la Commission européenne alors que vous pourriez « signer » une belle mission en lui indiquant le contraire ?
Comment dire à une entreprise qu'elle n'est pas mûre pour mettre en place une démarche d'eco-innovation alors que vous travaillez dans le cadre d'une action collective et que les pouvoirs publics attendent des résultats « quantifiables » sur ce sujet ? comment facturer une mission de sécurisation / optimisation du crédit impôt recherche : Au % ou au forfait ? avec un plafond ?

A ce titre, ce dernier sujet a fait l'objet de débats enflammés au sein de notre commission « fiscalité de l'innovation » ces derniers mois. L'Etat a légiféré depuis...

L'avenir du métier de conseil en innovation :

L'avenir de notre métier est plein de promesses...mais de nombreux chantiers restent à mener :

- Continuer à renforcer la coopération entre structures publiques, parapubliques et privées, autour de l'innovation,
- Poursuivre la dynamique de l'innovation, notamment à travers des services émergents visant à développer la compétitivité des PME françaises : aide à l'internationalisation des innovations, prise en compte meilleure de la dimension de la propriété intellectuelle, innovation sociale, open innovation, eco-conception, innovation dans les services...
- Créer un ASCOFI « européen ». Les fondations de notre association étant désormais stables (50 membres, 800 consultants), il convient de nous rapprocher d'associations étrangères similaires (après un premier benchmark rapide, il semble qu'elles n'existent pas) pour nous organiser en réseau.

En conclusion :

Les sociétés de conseil en innovation jouent un rôle très important dans l'éco-système, tant dans la diffusion de l'innovation, dans les idées qu'elles contribuent à faire émerger au sein des entreprises. Par ailleurs, elles constituent un partenaire important des pouvoirs publics et parapublics, dans les échanges d'information, dans la formation des personnes, dans la co-définition des stratégies régionales. Enfin, nous avons contribué et allons continuer à créer de nouveaux métiers, celui de « consultant en innovation » .

Nicolas Bonnet

Nicolas Bonnet est fondateur de HLP Développement, désormais directeur Associé du cabinet Efficient Innovation, et co-fondateur de l'ASCOFI